



## GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information  
1701, rue Parthenais, UO 1510  
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 1808 388

Le 26 juillet 2019

**OBJET :** ***Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant les saisies de drogues dans les écoles secondaires de l'Estrie et du Centre du Québec (section Bois-Francs-Drummonville et Victoriaville).***

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 29 août 2018, visant à obtenir des documents concernant les saisies de drogues dans les écoles secondaires en Estrie et au Centre du Québec (section Bois-Francs-Drummonville et Victoriaville). Nous comprenons de celle-ci que vous désirez obtenir :

1. *Les saisies de drogues dans les écoles secondaires de l'Estrie et du Centre du Québec au cours des cinq dernières années.*
2. *Les types de drogues saisies lors de ces perquisitions.*

Concernant les points 1 et 2, nous vous transmettons en annexe deux tableaux faisant état des différentes données. Afin de vous permettre d'apprécier ces tableaux à leurs justes valeurs, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

3. *Les demandes d'intenter transmis au DPCP en lien avec ces saisies.*

Tout d'abord, nous tenons à souligner le caractère confidentiel des renseignements demandés. Les communications entre les policiers et le DPCP sont protégées par l'article 9 de la *Charte des droits et libertés de la personne*. Celles-ci s'inscrivent dans une relation privilégiée prévue par la *Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales* afin que soit évaluée la possibilité que des accusations soient portées.

4. *Les réponses des demandes d'accès à des documents similaires depuis la dernière année.*

Concernant le point 4 de votre demande d'accès, vous pouvez consulter les réponses qui sont diffusées sur le site internet de la Sûreté du Québec, dont le lien est mentionné ci-dessous.

[www.sq.gouv.qc.ca/diffusion-de-documents](http://www.sq.gouv.qc.ca/diffusion-de-documents)

Vous trouverez ci-joint, l'article de loi mentionné et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Hamid Feddag  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels



Nombre de dossiers dans lesquels il y a eu une saisie de drogues dans les écoles secondaires d'Estrie et du Centre du Québec

(Section Bois-Francs-Drummonville et Victoriaville)

| <b>Année</b>     | <b>Centre-du-Québec</b> | <b>Estrie</b> |
|------------------|-------------------------|---------------|
| <b>2013-2014</b> | 89                      | 85            |
| <b>2014-2015</b> | 93                      | 60            |
| <b>2015-2016</b> | 60                      | 46            |
| <b>2016-2017</b> | 52                      | 66            |
| <b>2017-2018</b> | 35                      | 62            |

Source : Direction de la surveillance du territoire, Sûreté du Québec

Mise à jour : 08 novembre 2018

\*\*\* Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.



**Type de drogues saisies dans les écoles secondaires de l'Estrie et du Centre du Québec  
(Section Bois-francs-Drummonville et Victoriaville)**

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| <b>Cannabis (comestible)</b>        | <b>Cocaïne-crack (roche)</b>              |
| <b>Cannabis (Graines)</b>           | <b>Codéine</b>                            |
| <b>Cannabis (Huile)</b>             | <b>Dilaudid</b>                           |
| <b>Cannabis (Humide)</b>            | <b>Ecstasy</b>                            |
| <b>Cannabis (Résine)</b>            | <b>GHB (gamma hydroxy butyrate)</b>       |
| <b>Cannabis (Sec)</b>               | <b>Méthamphétamine (cristaux)</b>         |
| <b>Cannabis (Synthétique)</b>       | <b>Méthamphétamine-speed (pilule)</b>     |
| <b>Cannabis (Vrac)</b>              | <b>Méthylphénidate</b>                    |
| <b>Champ. Magique (psilocybine)</b> | <b>Autre substance illégale et légale</b> |
| <b>Cocaïne</b>                      | <b>Autres drogues sur prescription</b>    |

Source : Direction de surveillance du territoire, Sûreté du Québec  
Mise à jour : 08 novembre 2018